

# «La LPT<sub>h</sub> ne vise pas uniquement la protection»

QUEL EST L'IMPACT DES NOMBREUX AMENDEMENTS APPORTÉS À LA LOI SELON LES MÉDECINS DISPENSANTS EN CABINET? LE JOURNAL AMEDIS S'EST ENTRETENU AVEC LE DIRECTEUR DE L'APA, LE DR RER. PUBL. HSG SVEN BRADKE.

**M. Bradke, à l'occasion du 2<sup>e</sup> congrès des partenaires d'Amedis, vous avez déclaré en tant que directeur de l'Ärzte mit Patient-apotheken (APA) qu'il était possible d'apporter des solutions aux conflits opposant les pharmaciens aux médecins. Qu'entendez-vous par là?**

Sven Bradke: Il n'est pas un secret que médecins dispensants et pharmaciens ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde. Cependant, dans de nombreux cas, ils travaillent de concert. Sur la scène politique, nous unissons nos forces pour contrer le système de prix de référence prévu pour les génériques et la baisse des marges qui progresse. La délivrance de médicaments doit être indemnisée en conséquence. Médecins et pharmaciens sont ici dans le même camp.

**En matière de coûts, les médecins dispensants font légèrement mieux que les pharmaciens.**

Selon l'étude «Polynomics» de l'OFSP, les produits du circuit des médecins dispensants sont 13% moins chers que ceux du circuit pharmaceutique. En outre, les médecins dispensants prescrivent plus de génériques que les médecins qui établissent des ordonnances. Nous estimons que la prescription accrue de génériques dépend de bonnes connaissances des produits et des prix et d'une communication directe avec les patients concernant la prise des médicaments concernés.

**Pourquoi désignez-vous la LPT<sub>h</sub> comme une «loi policière» dans votre présentation?**

La loi fédérale sur les médicaments et dispositifs médicaux, ou officiellement la loi sur les produits thérapeutiques (LPT<sub>h</sub>), a pour but de protéger la santé de l'être humain et des animaux. Elle vise

à garantir la mise sur le marché de produits thérapeutiques de qualité, sûrs et efficaces, ainsi qu'un approvisionnement sûr et ordonné dans tout le pays. Mais les innombrables règlements spécifiques concernant, entre autres, la fabrication, l'homologation, la distribution, la prescription et la délivrance des médicaments, montrent que cette loi va bien au-delà d'une mise sur le marché sûre des médicaments et dispositifs médicaux. Il n'est donc pas étonnant que tous les acteurs du secteur des soins participent politiquement dans le cadre de la révision de la LPT<sub>h</sub>, qui avance ainsi très lentement.

**Quels sont les avantages de la loi selon les médecins?**

Nous saluons le fait que la loi s'emploie à définir clairement les notions de préparation originale, de générique et de propharmacie, facilite l'homologation de certains médicaments, continue d'autoriser les rabais dans une certaine mesure et fasse preuve d'indulgence en matière d'obligation d'ordonnance. Nous sommes évidemment très heureux que l'interdiction de la propharmacie envisagée à l'époque par le conseiller fédéral Couchepin ait été éliminée avec succès.

**Qu'est-ce qui vous déplaît?**

Le corps médical continue de voir d'un mauvais œil la possibilité pour les pharmaciens de délivrer, sous certaines conditions, des médica-

ments soumis à prescription sans ordonnance. En outre, nous espérons que les précisions réglementaires de l'administration fédérale ne vont pas se traduire par de nouveaux obstacles bureaucratiques, qu'il est de plus en plus difficile de surmonter dans un cabinet ou une pharmacie.

**Risque-t-on une inflation bureaucratique?**

Assurément. Pour nous, il est important que la délivrance de médicaments par les médecins ne soit pas limitée ou entravée par un fardeau administratif inutile.

**Votre verdict sur la révision de la LPT<sub>h</sub>?**

Les parlementaires ont eu besoin de beaucoup de temps avant de faire voter cette révision. Ce qui prouve que de nombreux intérêts politiques nécessitant d'être recadrés étaient en jeu. Les interminables débats montrent que cette révision n'était pas urgente, qu'à aucun moment un «état d'urgence» de police sanitaire ne justifiait de mettre en place à tout prix une nouvelle réglementation. Nous devons cependant attendre pour savoir quelles seront ses répercussions concrètes.

Monsieur Bradke, nous vous remercions pour cet entretien!



Dr rer. publ. HSG  
Sven Bradke.

Photo: mise à disposition